

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
SEANCE DU 01 JUIN 2022

Date de la convocation : 23 mai 2022

Ordre du jour :

1. **AIDE EXCEPTIONNELLE POUR AIDER AU PAIEMENT DE LA FACTURE EDF D'UNE HABITANTE DE LA COMMUNE**
2. **AVIS INSTALLATION D'UN TOILETTE PUBLIC SUR LA COMMUNE : CHOIX DE L'ENTREPRISE**
3. **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'INSTALLATION D'UN TOILETTE PUBLIC**
4. **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) :**
* **Ouverture du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
5. **VOTE DES SUBVENTIONS 2022**
6. **QUESTIONS DIVERSES**

L'an deux mille vingt-deux, le premier juin à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEMOINE François, Maire.

Présents : M. LEMOINE François, Maire, MM. BLIN Bruno, POTIER Simon, Mme LURIENNE Magali, adjoints, MM. MACRA Francis, BOUCAULT Bruno, Mmes DEROUET Dominique, GEORGES Brigitte, conseillers municipaux.

Absentes excusées : Mme PRUVEL Yvonne (a donné procuration à Mme GEORGES Brigitte) ;
Mme BRISSET Delphine.

Absent non excusé : M. CERCEL Benoît.

Monsieur BOUCAULT Bruno a été nommé secrétaire de séance.

1. 2022/18- AIDE EXCEPTIONNELLE POUR AIDER AU PAIEMENT DE LA FACTURE EDF D'UNE HABITANTE DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Lemonnier, assistante sociale de Granville lui a adressé dernièrement une demande d'aide exceptionnelle concernant un habitante de la commune.

Cette personne, vivant seule depuis peu de temps, locataire et employée dans la grande distribution en emploi partielle, sollicite l'aide du CCAS pour régulariser une facture EDF.

- Une aide du Conseil Départemental exceptionnelle de 300 euros a été attribuée.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CCAS étant dissous depuis le 31 décembre dernier, c'est à la commune de prendre en charge cette demande.

La demande communale de régularisation par l'assistante sociale s'élève à **200 euros**.

Après étude de cette demande, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
SEANCE DU 01 JUIN 2022

DONNE un avis favorable à l'attribution de cette aide exceptionnelle de 200 euros qui sera directement versé à l'EDF par mandat administratif au vu d'une facture.

2. 2022/19 – AVIS INSTALLATION D'UN TOILETTE PUBLIC SUR LA COMMUNE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la présentation des devis concernant l'installation de toilette publique sur la commune, lors de la dernière réunion de Conseil Municipal du 6 avril dernier, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le sujet, compte-tenu des différents devis des entreprises suivantes :

- SCOP-SA SANISPHERE :

- DEVIS 22-1830 DEVIS D00409 d'un montant de 31 920.00 € TTC ;
- DEVIS 22-1831 d'un montant de 41 868.00 € TTC.

- KAZUBA :

- DEVIS D00409 d'un montant de 18 517.20 € TTC.

Après étude de ces devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- RETIENT la proposition de l'entreprise KAZUBA d'un montant de 18 517.20 € TTC ;
- et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit devis dès qu'il aura reçu, si le conseil décide de demander une subvention au titre de la DETR pour ces travaux, la confirmation de la bonne réception de ce dossier par les services de l'état, l'autorisant à signer le devis et à commencer les travaux .

3. 2022/20- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'INSTALLATION D'UN TOILETTE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet de demande de DETR et le plan de financement s'y rapportant ;
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR ;
- autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir après la délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture d'AVRANCHES.

4. 2022/21 - ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) :

- Ouverture du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Monsieur le Maire précise que le débat ouvert lors de cette séance peut être poursuivi, si nécessaire, lors de séances ultérieures, surtout si le PADD devait être amendé, par exemple en cas d'évolution du zonage et / ou de la consommation de l'espace. Le COPIL, accompagné par le bureau d'études Géostudio, a débuté la préparation du PADD au cours de l'année 2020.

Préalablement à la présente séance, l'équipe technique de GTM ainsi que les bureaux d'études ont proposé, aux maires de toutes les communes de Granville Terre et Mer des ateliers participatifs pour évoquer les sujets importants du territoire en terme d'aménagement. De plus, une préparation au débat du jour a été réalisée avec les élus des 32 communes de GTM lors d'une conférence des maires le 31 mars 2022.

Le débat ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme, porte, entre autres, sur les sujets suivants :

Axe 1 :

- Maintenir des cônes de vue : Exemple : L'allée d'arbres allant à la ferme du Manoir ;
- Favoriser (inciter) les réhabilitations de l'existant ;
- Prendre en compte les zones inondables ;
- Préconiser la récupération des eaux de pluie ;
- Favoriser l'évacuation des eaux de pluie (éviter de goudronner les espaces) ;

Axe 2 :

- Réglementer drastiquement les logements locatifs ;
- Favoriser les constructions passives et moins énergivores ;

Axe 3 :

- Favoriser les services aux entreprises au sein des ZAC, (comme la création de maisons d'assistantes maternelles; restaurants d'entreprises mutualisés dans le cadre du PAT);
- Ne pas sur-densifier les ZAC existantes (cause circulation abondante), plutôt les étendre ;

Axe 4 :

➤ **Volet tourisme et mobilité :**

- Développer et favoriser les modes doux de déplacement tout en facilitant leur sécurité (axe pénétrant) ;

➤ **Equipement et services :**

- Favoriser le développement des foyers autonomes ;
- Favoriser le développement de crèches ;
- Développer les offres culturelles et sportives ;
- Favoriser la formation et l'insertion professionnelle.

Monsieur le Maire ayant rappelé les objectifs fixés dans la délibération du **29 mai 2018** prescrivant l'élaboration du PLUi.

Sur la base des réunions de travail du COPIL, accompagné par les bureaux d'études et à l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du 31 mars 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **VALIDE** les 4 axes principaux et les principales orientations inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

4 axes principaux :

- **Pour un environnement et des paysages préservés, protégés et mis en valeur**
- **Pour un développement structuré prenant en compte les spécificités du territoire et traduisant une réelle politique de l'habitat ambitieuse**
- **Pour un développement économique équilibré privilégiant l'optimisation du foncier**
- **Pour un territoire solidaire et organisé**

5. 2022/22- VOTE DES SUBVENTIONS 2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote une somme de 4000 euros pour les subventions 2022 qui se répartissent de la façon suivante :

NOMS DES ASSOCIATIONS	VOTE DES SUBVENTIONS 2022
AGAPEI	100 €
SOUVENIR FRANÇAIS	100 €
FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (461 h x 0.60 € en 2022)	276.60 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE (461 h x 0.23 € en 2021)	106.03 €
ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT MARTIN D'ANCTOVILLE	200 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE LA REGION DE GRANVILLE	200 €
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	100 €
ASPG (AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE GRANVILLE	100 €
ASSOCIATION LES SOLEXINS DU PAYS GRANVILLAIS	100 €

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSQ
SEANCE DU 01 JUIN 2022

ASSOCIATION DE CHASSE D'ANCTOVILLE	100 €
TELETHON	200 €
ASSOCIATION POURKOIPETIT	200 €
REVES DELEGATION DE LA MANCHE	100 €
SOUS-TOTAL	1 882.63 €
PROVISION	2 117.37 €
TOTAL	4 000.00 €

Messieurs BOUCAULT Bruno et POTIER Simon étant concernés par le sujet et notamment pour les demandes de subventions pour POURKOIPETIT et l' ASPG se sont retirés respectivement au moment du vote de ces subventions.

6. QUESTIONS DIVERSES :

a°) Achat banc :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'installation d'un banc aux abords de la boîte à lire dans la cour de la mairie.

Les membres du Conseil Municipal remercient M. Francis MACRA pour la fabrication de la boîte à lire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35 minutes.

à Anctoville sur Boscq, le 8 juin 2022

Le Maire,
François LEMOINE.



